

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JUIN 2022 À 16 H 00

Rapport N° 75

DÔT DE CANDIDATURE POUR LA LABELLISATION "FRANCE SERVICES" DES ÉQUIPEMENTS DU CENTRE SOCIAL MUNICIPAL SUD

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf juin, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Cyril CINEUX pouvoir à Lucie MIZOULE, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Cécile LAPORTE, Valérie BERNARD pouvoir à Cécile AUDET, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Julien BONY, Éric FAIDY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Christiane JALICON, Yannick VIGIGNOL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS

Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du compte administratif (question n°2).

Christine DULAC ROUGERIE, Première Adjointe préside la séance pour la présentation commune aux questions n°2 à 4 et le vote de la question n°2.

Nicolas BONNET et Diego LANDIVAR arrivent pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°2 à 4.

Laetitia BEN SADOK arrive pendant les débats communs aux questions n°2 à 4.

Rémi CHABRILLAT arrive après le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).

M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°2.

Nicaise JOSEPH quitte la séance avant le vote de la question n°7 (pouvoir donné à Jérôme GODARD).

Nicaise JOSEPH revient avant le vote de la question n°43 (fin du pouvoir donné à Jérôme GODARD).

Rapport N° 75
DÉPÔT DE CANDIDATURE POUR LA LABELLISATION "FRANCE SERVICES" DES ÉQUIPEMENTS DU CENTRE SOCIAL MUNICIPAL SUD

Contexte général

La Ville de Clermont-Ferrand a souhaité engager un travail de labellisation « centre social » des deux maisons de quartier du territoire sud (maisons de quartier de Saint-Jacques et de la Fontaine du Bac). Cette labellisation délivrée par les services de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est effective depuis janvier 2021. L'ensemble des équipements forme le centre social sud. Les équipes du centre social accueillent, accompagnent et orientent tous les publics. Le centre social sud est constitué de différents pôles dont un pôle services avec une offre diversifiée et des partenariats en constante évolution. Ce pôle a en charge la fonction « accueil », l'accès aux droits et la lutte contre l'illectronisme.

En conformité avec la feuille de route de Madame l'adjointe aux centres sociaux et à la politique de la ville et dans la visée de garantir une équité territoriale (labellisation « France services » déjà effective au centre social nord), le centre social du territoire sud vise l'obtention du label « France Services ». Cette candidature est motivée par la volonté collective de renforcer l'accompagnement des publics et de faciliter leurs démarches. Les moyens mis à disposition en matière d'outils de communication, de travail en réseau et de soutien aux charges de fonctionnement représentent une opportunité supplémentaire pour ce faire.

1. État des lieux de l'offre de services sur le centre social sud

Des services sont portés en interne, axés principalement sur les démarches d'accueil, d'information, d'accompagnement et d'orientation en lien avec les besoins administratifs et sociaux des habitants. L'accompagnement aux démarches en ligne est assuré par un conseiller numérique. Le soutien à la fonction parentale est assuré par le référent familles.

Le centre social propose également des services portés par un ensemble de partenaires autour de l'insertion socio-professionnelle, de l'accompagnement aux démarches administratives (santé, impôts), de l'accompagnement aux démarches juridiques renforcé par le nouveau partenariat avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) sur la Fontaine du Bac.

2. La labellisation France Services

France Services est un label délivré par les services de l'État et qui se définit comme suit : « France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien. »

Les exigences préalables de la labellisation correspondent déjà pour partie au projet d'équipement du centre social sud et sont les suivantes :

- une localisation étudiée en conformité avec le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics (SDAASP) ;
- des personnels formés et des ressources ;
- des locaux agréables et fonctionnels ;
- des conventions partenariales avec les 9 grands opérateurs du cahier des charges (MSA, CARSAT, CNAF, CNAM, CNAV, La Poste, Pôle Emploi, les Ministères de la Justice et de l'Intérieur).

La labellisation s'accompagne d'une aide financière délivrée par l'État, à savoir une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 30 000 euros. Cette enveloppe budgétaire permet de financer des frais de fonctionnement uniquement, dont des salaires et des contrats de prestation.

À la vue de l'offre de services déjà déployée, une proposition d'évolution du centre social sud en « France Services » est apparue pertinente. La labellisation « France Services » s'organiserait comme suit : un site principal au centre social, équipement de la Fontaine du Bac et une antenne au centre social, équipement Saint-Jacques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à déposer le dossier de candidature pour la labellisation « France Services » du centre social sud (annexe sur CD),
- d'autoriser le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du label « France Services » sur le centre social sud.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée



Sondès EL HAFIDHI